



UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Par Regine.lefevre7@hotmail.fr

**Revue de presse**

No 424 en date du 04.07.2019

Dans le cadre des 88 pays et états appartenant à la Francophonie institutionnelle  
<https://www.francophonie.org/statut-et-date-adhesion-Etats-et-gouvernements-28647.html>  
et des pays et états non adhérents à la Francophonie institutionnelle (Algérie, Azerbaïdjan et Vallée d'Aoste) dans  
lesquels se situent des sections de l'Union de presse francophone

Toutes les informations et tous les communiqués en provenance des sections de l'UPF sont gérés par UPF internationale  
Seules les informations concernant ces sections faisant l'objet d'une publication dans la presse sont reprises dans la revue

## SOMMAIRE

- 1 – PRESSE AUX ANTILLES – « Le groupe France-Antilles placé en redressement judiciaire »**
- 2 – ORDRE DES JOURNALISTES EN FRANCE – « Cédric O rectifie le tir après une polémique sur un conseil de l'ordre des journalistes »**
- 3 – JOURNALISTES AU SENEGAL – « Les Associations de journalistes exigent des excuses publiques du ministère de l'Intérieur »**
- 4 – JOURNALISTES EN ALBANIE – « RSF : Le Premier ministre albanais doit respecter la liberté de la presse et le travail des journalistes »**
- 5 – JOURNALISTE SUISSE AU CAMEROUN – « Un journaliste suisse agressé par le service d'ordre du président camerounais : RSF demande des sanctions »**
- 6 – GOUVERNEMENT AU TCHAD – « Formation d'un nouveau gouvernement »**
- 7 – JOURNALISTE EN ALGERIE – « Un journaliste algérien dénonce une arrestation violente »**
- 8 – DESSIN DE PRESSE – « Le dessin de presse est ambigu, et c'est précisément ce pourquoi il faut le défendre »**
- 9 – DESSIN DE PRESSE AU CANADA – « Un caricaturiste néo-brunswickois congédié après un dessin critique de Trump »**

## 1 – PRESSE AUX ANTILLES – « Le groupe France-Antilles placé en redressement judiciaire »

<http://www.strategies.fr/actualites/medias/4031489W/le-groupe-france-antilles-place-en-redressement-judiciaire.html>

Vendredi 28 juin 2019

Par M-C.R. avec AFP

### LE GROUPE FRANCE-ANTILLES PLACE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE



### Nouveau coup dur pour le groupe de presse France-Antilles. Le tribunal de commerce de Fort-de-France a placé le groupe France-Antilles en redressement judiciaire avec un délai d'observation de six mois.

Le tribunal de commerce de Fort-de-France a ordonné mardi 25 juin le placement en redressement judiciaire pour six mois du groupe de presse France-Antilles. Le tribunal a constaté la cessation de paiement à la date du 31 mai 2019 de la société AJR Participations, détentrice à 100% du groupe France-Antilles qui édite les seuls quotidiens de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane. L'ampleur du passif du groupe n'était pas connue ce jeudi 27 juin. France-Antilles avait été placé en 2017 en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Fort-de-France, qui avait désigné AJR Participations comme repreneur. Pressentant des difficultés financières, AJR avait choisi début juin de se mettre sous protection du tribunal à travers un plan de sauvegarde. Les 280 salariés du groupe en avaient été informés au lendemain de l'audience. Ces derniers, inquiets pour leur avenir, s'attendent à un nouveau plan social. La nouvelle propriétaire du journal Aude-Jacques Ruettard, patronne de la holding et petite-fille du défunt magnat de la presse Robert Hersant, avait misé sur un retour à l'équilibre financier en trois ans. Le groupe affronte des difficultés financières, tout en assurant des investissements dans l'imprimerie pour publier les éditions du journal intégralement en couleur et se positionner face au développement du numérique. Une nouvelle audience du tribunal de commerce se tiendra le 1er octobre afin de réexaminer la situation du groupe.

## **2 – ORDRE DES JOURNALISTES EN FRANCE – « Cédric O rectifie le tir après une polémique sur un conseil de l'ordre des journalistes »**

<https://www.europe1.fr/medias-tele/cedric-o-rectifie-le-tir-apres-une-polemique-sur-un-conseil-de-lordre-des-journalistes-3906898>

Jeudi 27 juin 2019

Par Europe1 avec AFP

### **Le secrétaire d'État au Numérique a fait machine arrière jeudi, après avoir émis l'idée d'un "conseil de l'ordre" des journalistes imposé par l'État.**

Le secrétaire d'État au Numérique, Cédric O, a rectifié le tir jeudi sur France Culture, après un début de polémique déclenché par ses déclarations en faveur d'un "conseil de l'ordre des journalistes", évoquant "des paroles malheureuses" et qui ne reflétaient pas "la position du gouvernement".

#### **"Ça a créé un certain émoi, un peu à raison"**

Dans un entretien accordé à l'agence Reuters, le secrétaire d'État s'était prononcé pour un "conseil de l'ordre" des journalistes afin de lutter contre les fausses nouvelles et la désinformation dans leurs rangs, tout en prévenant qu'à défaut, ce serait à l'État lui-même d'intervenir. Ces déclarations ont aussitôt déclenché une levée de boucliers dans les médias, où la question d'un "conseil de la presse" fait débat depuis des années et nourrit régulièrement des craintes, au sein des journalistes, de voir les autorités tenter de les "mettre au pas" à travers une telle instance.

"J'ai tenu des propos qui n'engageaient que moi et qui ne sont en aucun cas la position du gouvernement", a cependant assuré Cédric O sur France Culture. "Ça a créé un certain émoi, un peu à raison, il y a certains termes qui étaient un peu exagérés, mais le sujet mérite d'être traité", a-t-il ajouté. "C'est un problème de déontologie journalistique" et "ce serait très malvenu que l'État s'en mêle", a-t-il précisé.

#### **"Ni une menace ni un souhait"**

"J'ai eu des paroles un peu malheureuses dans les termes choisis, 'conseil de l'ordre', ce n'était pas le bon terme", et "quand j'ai dit 'l'État le fera', ce n'était pas du tout, ni une menace ni un souhait", a développé le secrétaire d'État, assurant soutenir les conclusions du rapport commandé par le ministère de la Culture à l'ex-patron de l'INA et de l'AFP, Emmanuel Hoog, qui appelait la profession à se saisir elle-même de cette question.

Des médias, organisations syndicales et professionnels ont d'ailleurs commencé depuis plusieurs mois à plancher avec l'Observatoire de la déontologie de l'information (ODI) sur la création d'un "Conseil de déontologie journalistique et de médiation". L'ODI a d'ailleurs rappelé jeudi, suite aux déclarations initiales de Cédric O, qu'un tel organisme "n'est évidemment pas un conseil de l'ordre" : "il ne censure pas, il n'interdit pas, il veille à la liberté des lignes éditoriales et des choix rédactionnels", avait rappelé l'ODI, assurant que la liberté d'expression ne saurait être soumise "aux ukases des politiques".

### **3 – JOURNALISTES AU SENEGAL – « Les Associations de journalistes exigent des excuses publiques du ministère de l'Intérieur »**

[http://www.seneweb.com/news/Societe/la-dic-chez-jean-meissa-diop-les-associa\\_n\\_286851.html](http://www.seneweb.com/news/Societe/la-dic-chez-jean-meissa-diop-les-associa_n_286851.html)

Dimanche 30 juin 2019

**La Division des investigations criminelles (Dic) a reconnu s'être trompée d'adresse en effectuant chez le journaliste Jean-Meïssa Diop, une descente musclée. Via un communiqué, la police, entité-mère, a présenté ses excuses à la victime. Mais pour six organisations de journalistes, ce n'est pas suffisant.**

Elles « exigent des excuses publiques des autorités du ministère de l'Intérieur », tutelle de la police.

#### **Voici l'intégralité de leur communiqué conjoint :**

Les organisations professionnelles demandent des excuses de la tutelle de la DIC

« Les journalistes, techniciens et acteurs des médias ont été surpris et indignés par la descente musclée des éléments de la Division des investigations criminelles (DIC) au domicile de notre doyen et éminent journaliste, Jean Meïssa Diop.

Sous quelque prétexte que ce soit, les organisations professionnelles de presse, dont le Syndicat des professionnels de l'information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS), le Conseil pour l'Observation des Règles d'Ethique et de Déontologie (CORED), le Conseil des Diffuseurs et Editeurs de presse du Sénégal (CDEPS), l'Association des Editeurs et Professionnels de la presse en ligne (APPEL), la Convention des Jeunes Reporters du Sénégal, l'Union des Radios Associatives et Communautaires (URAC)... ne peuvent admettre ou comprendre une telle opération.

L'acte est d'autant plus grave que ces agents de la DIC ont investi la maison de notre confrère aux alentours de six heures du matin et ont violé son intimité. Ils ont été jusque dans sa chambre à coucher et n'ont pas manqué de violenter son épouse. Et la terrifiante et humiliante scène s'est déroulée devant les deux filles de Jean Meïssa Diop.

Les organisations professionnelles des médias dénoncent cette provocation contre toute une profession, car la victime du jour est une des légendes vivantes de notre corporation. Elles condamnent fermement cet harcèlement et tiennent à faire savoir que la tentative d'intimidation ne passera pas.

Les journalistes, techniciens et l'ensemble des acteurs des médias exigent des excuses publiques des autorités du ministère de l'Intérieur, la tutelle de la DIC. Surtout que certaines avec qui nous avons échangé ont reconnu avoir été induites en erreur. Ils espèrent, par ailleurs, que de telles pratiques viles et d'un autre âge ne vont plus se produire au risque de réveiller les vieux démons entre presse et pouvoir. »

#### **4 – JOURNALISTES EN ALBANIE – « RSF : Le Premier ministre albanais doit respecter la liberté de la presse et le travail des journalistes »**

**<https://rsf.org/fr/actualites/le-premier-ministre-albanais-doit-respecter-la-liberte-de-la-presse-et-le-travail-des-journalistes>**

Dimanche 30 juin 2019

#### **Reporters sans frontières (RSF) et le Centre européen pour la liberté de la presse et des médias condamnent le comportement du Premier ministre albanais, Edi Rama, qui a menacé d'engager des poursuites judiciaires contre un journaliste politique réputé du quotidien allemand BILD.**

Le 5 juin 2019, le journal a publié un article accusant le chef du gouvernement d'avoir utilisé l'argent de la mafia pour acheter des voix lors des élections de 2017. *BILD* fonde ses accusations sur des écoutes téléphoniques qui font craindre des liens entre le gouvernement albanais et la mafia et assure que les enregistrements sont authentifiés.

Edi Rama a immédiatement annoncé qu'il poursuivrait le journaliste Peter Tiededevant les tribunaux allemands et a justifié sa décision en expliquant qu'en Allemagne, le pouvoir judiciaire ne jouait pas à des jeux stupides et que la dignité du peuple et de l'État y était respectée.

Mardi 25 juin 2019, dans un message sur Twitter, le Premier ministre a ajouté qu'il avait mandaté un avocat allemand spécialiste des médias, Matthias Prinz pour plaider cette affaire.

"La justice allemande doit décider qui a raison et qui a tort. J'agis ainsi parce que les Albanais méritent de connaître la vérité, prononcée par la justice d'un pays irréprochable."

Peter Tiede, le journaliste de *BILD*, a rétorqué avec une question : "De quoi suis-je accusé, d'avoir publié des enregistrements authentifiés ?"

*"Le Premier ministre albanais Edi Rama a une approche très particulière de la démocratie et des droits humains, déclare le Directeur général de la section allemande de Reporters sans frontières, Christian Mihr. Il incombe aux médias de demander des comptes aux puissants. C'est exactement ce que le journal BILD a fait, étayant ses faits avec des sources solides."*

*Au lieu de poursuivre en justice les journalistes, le Premier ministre devrait s'employer à améliorer la liberté de la presse dans le pays et cesser d'appeler les journalistes des poubelles",* ajoute Flutura Kusari, responsable juridique auprès de l'ECPMF.

L'Albanie aspire à rejoindre l'UE, mais Bruxelles a reporté les négociations d'entrée. Depuis des semaines, des milliers de personnes défilent dans les rues des grandes villes pour protester contre leur gouvernement qu'elles accusent d'être corrompu et lié au crime organisé. Les manifestations ont repris de plus belle après la publication des écoutes qui ont été réalisées en 2016 et 2017 dans le cadre d'une enquête anti-mafia. Les retranscriptions proviennent de dossiers du procureur de la République qui les a d'abord tenus secrètes et n'a réagi que lorsque BILD les a révélées. Toutefois, jusqu'à présent, selon le procureur général albanais interrogé par Deutsche Welle, aucune plainte officielle concernant des manipulations électorales n'a été déposée.

L'opposition demande la démission du Premier ministre dont le parti fait l'objet d'intenses débats à l'aube des élections locales.

Des représentants de Reporters sans frontières (RSF), du Centre européen pour la liberté de la presse et des médias, d'Article 19, du Comité pour la protection des journalistes (CPJ), de la Fédération européenne des journalistes, de l'Institut international de la presse et de SEEMO se sont récemment rendus en Albanie pour rencontrer des professionnels des médias, des représentants de la société civile et de hauts responsables du gouvernement - y compris le Premier ministre Edi Rama.

Il est clair que la situation de la liberté de la presse en Albanie se détériore de jour en jour : l'impunité règne en matière d'attaques contre des journalistes, les dirigeants politiques insultent et diffament les professionnels des médias, et tant le bureau du Premier ministre que celui du maire de Tirana agissent dans l'opacité et stigmatisent les journalistes dits "critiques".

Edi Rama a déclaré à la délégation qu'il "n'utiliserait pas personnellement les lois pénales sur la diffamation contre des journalistes mais continuerait à engager des poursuites en diffamation au civil contre des journalistes dans des cas "extrêmes".

C'est dans ce contexte que le gouvernement a récemment proposé des amendements à la législation sur les médias électroniques, qui permettraient d'imposer des sanctions draconiennes aux médias albanais et étrangers.

L'Albanie a reculé de 7 places et se situe à la 82e place sur 180 pays dans le Classement de la liberté de la presse 2019 établi par Reporters sans frontières.

**5 – JOURNALISTE SUISSE AU CAMEROUN – « Un journaliste suisse agressé par le service d'ordre du président camerounais : RSF demande des sanctions »**  
<https://rsf.org/fr/actualites/un-journaliste-suisse-agresse-par-le-service-dordre-du-president-camerounais-rsf-demande-des>

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Reporters sans frontières (RSF) condamne l'agression d'un journaliste suisse par les gardes du corps de Paul Biya à proximité d'un hôtel de Genève dans lequel séjourne actuellement le président camerounais et demande aux autorités suisses et camerounaises de ne pas laisser cet acte impuni.**

**Adrien Krause**, journaliste pour la *Radio Télévision Suisse (RTS)*, couvrait un rassemblement d'opposants au président Paul Biya à côté de l'hôtel Intercontinental de Genève dans lequel réside actuellement le chef de l'Etat camerounais, lorsqu'il a été agressé par plusieurs individus appartenant au service d'ordre du président mercredi 26 juin. Le journaliste affirme avoir été "molesté". Son matériel et son téléphone portable ont également été confisqués plusieurs heures avant de lui être restitués après l'intervention du département fédéral suisse des Affaires étrangères. Le journaliste a déposé une plainte.

Dans un communiqué diffusé vendredi, la section suisse de RSF a demandé aux autorités helvétiques de donner "toutes les suites qui s'imposent en dépit des difficultés juridiques et diplomatiques qui pourraient intervenir". La Suisse joue actuellement le rôle de médiatrice dans la crise qui oppose le gouvernement camerounais aux séparatistes des régions anglophones du pays. Le président camerounais effectue par ailleurs très régulièrement des séjours privés en Suisse, pays dans lequel il aurait passé plus de quatre ans et demi cumulés depuis son arrivée au pouvoir en 1982 selon une enquête publiée l'année dernière.

*"Si des éléments rattachés à la présidence peuvent agresser des journalistes en toute impunité, y compris à l'étranger, cela enverrait un message terrible à l'endroit de celles et ceux qui exercent, en Suisse comme au Cameroun, leur mission d'information, estime Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF. L'immunité diplomatique dont bénéficie le président ne s'applique pas à son service d'ordre. Les auteurs de cette agression doivent être mis à la disposition des autorités judiciaires compétentes et sanctionnés comme il se doit".*

Paul Biya a été reconduit pour un septième mandat de président en octobre dernier. RSF avait dénoncé plusieurs arrestations de reporters en marge de l'élection. Les agressions et détentions arbitraires de journalistes sont fréquentes au Cameroun. RSF a récemment écrit au président camerounais pour lui demander la libération de l'ex-directeur de la CRTV **Amadou Vamouké** détenu depuis près de trois ans.

Le Cameroun et la Suisse occupent respectivement la 131<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> place du Classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF en 2019.



**6 – GOUVERNEMENT AU TCHAD – « Formation d'un nouveau gouvernement »**  
<https://www.jeuneafrique.com/796576/politique/nouveau-gouvernement-au-tchad-changements-a-la-securite-publique-et-a-la-defense/>

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Le nouveau gouvernement tchadien, dévoilé dimanche soir par la présidence, ne comporte que peu de changement par rapport à celui nommé en novembre dernier.**

Ce nouveau gouvernement intervient un peu plus de six mois après le précédent remaniement, en novembre 2018. Le décret présidentiel a été rendu public dimanche soir. C'est la quatrième fois qu'Idriss Déby Itno procède à un remaniement depuis l'instauration de la IV<sup>e</sup> République, le 4 mai 2018, qui a fait de lui le chef du gouvernement. Auparavant, en vingt-huit années de pouvoir, le président tchadien avait eu seize Premiers ministres.

**La liste complète du nouveau gouvernement :**

**Ministre d'État, ministre conseiller à la Présidence de la République**

Dr. Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye

**Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, de la Coopération internationale et de la Diaspora**

M. Mahamat Zene Chérif

**Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, chargé des Droits Humains**

M. Djimet Arabi

**Ministre de l'Administration du Territoire, de la Sécurité publique et de la Gouvernance locale**

M. Mahamat Ismael Chaïbo

**Ministre délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense nationale, des anciens combattants et des victimes de guerre**

M. Mahamat Abali Salah

**Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

M. David Houdeingar

**Ministre des Infrastructures, des Transports et du Désenclavement**

M. Abdramane Mouctar Mahamat

**Ministre des Finances et du Budget**

M. Hamid Tahir Guilim

**Ministre de l'Économie et de la Planification du Développement**

M. Issa Doubragne

**Ministre de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique**

M. Aboubakar Assidick Tchoroma

**Ministre de la Santé publique**

M. Aziz Mahamat Saleh



**Ministre de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue Social**

M. Ali Mbodou Mbodoumi

**Ministre de la Formation Professionnelle et des Petits Métiers**

Mme. Ruth Tedebe

**Ministre de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement**

M. Oumar Yaya Hissein

**Ministre des Postes, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication**

Dr. Idriss Saleh Bachar

**Ministre des mines, du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé**

M. Ahmat Mahamat Bachir

**Ministre du Pétrole et de l'Energie**

M. Mahamat Hamid Koua

**Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme**

Mme Achta Ahmat Bremé

**Ministre de la Production, de l'Irrigation et des Équipements Agricoles**

Mme Lydie Beassemda

**Ministre de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale**

M. Mahamat Orozi

**Ministre de l'Élevage et des Productions Animales**

M. Gayang Souaré

**Ministre de L'Environnement, de l'Eau et la Pêche**

M. Mahamat Ibrahim Djamaladine

**Ministre du Développement Touristique, de la Culture et de l'Artisanat :**

Mme Madeleine Alingué

**Ministre de la femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale**

Dr. Djallal Ardjoune Khalil

**Ministre de la Promotion des Jeunes, du Sport et de l'Emploi**

M. Mahamat Nassour Abdoulaye

**Ministre Secrétaire Général du Gouvernement, Chargée des Relations avec l'Assemblée Nationale**

Mme. Mariam Mahamat Nour

**Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, à l'Intégration Africaine, à la Coopération Internationale et à la Diaspora**

Mme. Achta Saleh Damane

**Secrétaire d'État à l'Education Nationale et à la Promotion Civique**

Mme. Laminé Moustapha

**Secrétaire d'Etat aux Finances et au Budget**

M. Ahmed Alkhoudar Ali Fadel

**Secrétaire d'État à l'Économie et à la Planification du Développement**

M. Hissein Tahir Souguimi

**Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement**

M. Ndordji Nazer

## **7 – JOURNALISTE EN ALGERIE – « Un journaliste algérien dénonce une arrestation violente »**

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/un-journaliste-algerien-denonce-une-arrestation-violente-20190701>

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019

Par Le Figaro avec AFP

**Un journaliste algérien, arrêté vendredi à Annaba alors qu'il couvrait dans cette ville du nord-est du pays la grande manifestation hebdomadaire contre le régime, a accusé lundi la police de violences physiques et verbales à son égard durant huit heures d'interrogatoire.**

Rédacteur en chef du quotidien local *Le Provincial*, **Mustapha Bendjama** a affirmé à l'AFP avoir notamment subi gifles et coups de la part de membres des services de renseignements de la police, qui l'ont arrêté alors qu'il retransmettait en direct sur Facebook la manifestation hebdomadaire à Annaba (400 km à l'Est d'Alger).

Un certificat médical, qu'il a transmis à l'AFP, fait état « d'ecchymoses » et d'une « abrasion épidermique » sur les bras et lui accorde 5 jours d'interruption temporaire de travail (ITT). Sollicitée, la cellule de communication de la Direction générale de la sûreté nationale n'était pas joignable dans l'immédiat.

Selon Mustapha Bendjama, des « éléments des Renseignements généraux » (RG) l'ont arrêté « en usant de violence verbale et brutalité physique ». Au commissariat, ils « ont exigé une fouille au corps. Ils m'ont ordonné de retirer tous mes vêtements (...), on m'a crié dessus », alors qu'une douzaine de policiers étaient présents, a-t-il ajouté. Dans les bureaux de la Police judiciaire, où il a ensuite été transféré, les policiers l'ont « obligé à déverrouiller » son téléphone portable. « Ils l'ont passé au crible. Ils ont vu mes photos, vidéos et surtout mes conversations » sur les messageries et réseaux sociaux, a expliqué le journaliste à l'AFP. « Ils m'ont reproché le fait de discuter avec d'autres journalistes d'Alger et d'ailleurs, car depuis le début du mouvement de contestation, je transmets des infos (...) à d'autres consœurs et confrères », a-t-il poursuivi.

Relâché au bout de huit heures, le journaliste lie son arrestation au fait qu'il a récemment « dénoncé les agissements violents des éléments des RG d'Annaba envers les manifestants » et a dit envisager de porter plainte. L'Algérie est le théâtre depuis le 22 février d'un mouvement de contestation sans précédent qui a poussé le président Abdelaziz Bouteflika à la démission après 20 ans au pouvoir.

L'actuel pouvoir intérimaire refuse depuis plusieurs semaines la mise en place d'institutions de transition réclamées par les manifestants et a multiplié récemment les arrestations.

## **8 – DESSIN DE PRESSE – « Le dessin de presse est ambigu, et c'est précisément ce pourquoi il faut le défendre »**

**<http://www.slate.fr/story/179118/medias-dessin-presse-caricature-new-york-times-trump-netanyahou-ambiguites-interpretation#xtor=RSS-2>**

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019

Par Patrick Charaudeau

**Après la polémique suscitée par une caricature de Trump et Netanyahu, le New York Times a fait le choix malheureux de ne plus publier de dessins politiques.**

**L'humour est un acte de transgression non négociable. C'est sa raison d'être. L'acte humoristique brise le miroir des conventions sociales, casse les jugements bien pensants, fait voler en éclats les stéréotypes identitaires. Ce qui fait que l'humour est, par définition, excessif.**

Pour qu'il ait un impact, il doit frapper très fort – « *un coup de poing dans la gueule* », disaient les dessinateurs Loup et Cavanna, créateurs d'Hara-Kiri et de Charlie Hebdo. Face à l'arrogance de certain-es, il n'y a que l'outrance du bon ou du mauvais dessin. Face à la dureté de la coque des idées reçues, il n'y a que le trait de la flèche pour la percer ou le bazooka pour la faire éclater en morceaux.

### **Question d'interprétation**

L'humoriste doit pouvoir rire de tout, « *de la guerre, de la misère et de la mort* », comme le préconisait à son époque le regretté Pierre Desproges. Oui, mais lui-même, à l'autre question qu'il se posait lors du « Tribunal des flagrants délires », à savoir: « *Peut-on rire avec tout le monde?* », il répondait: « *C'est dur!* », en précisant qu'il peut difficilement rire en compagnie d'un « *stalinien pratiquant* », d'un « *terroriste hystérique* », ou d'un « *militant d'extrême droite* ».

Voilà donc le dilemme : ou rire de tout, mais avec un public sélectionné ; ou sélectionner ses sujets pour plaire à tout le monde, et ne vexer personne.

Le dessin de presse se trouve dans une situation ambivalente : pour une part, il est sans conteste un acte humoristique, de par le trait caricatural et la mise en scène insolite d'une situation. Mais pour une autre part, il participe des commentaires que l'on peut faire sur les événements de l'actualité politique et sociale. Autrement dit, il est à la fois un acte pour rire et un acte sérieux d'information, car jouerait-il sur le paradoxe ou l'absurde, il propose un commentaire qui mérite après tout réflexion. Tout est affaire d'interprétation.

C'est là que se présente le piège. Comme pour tout acte de langage, qu'il soit oral ou écrit, la personne qui interprète le fait en y projetant ce qu'elle est, avec ses propres idées, ses propres sentiments, sa propre sensibilité, en fonction de ce qu'elle a à défendre –autrement dit, en toute subjectivité. Pourtant, elle croit que son interprétation est la seule possible.

Le dessin de presse n'échappe pas à la pluralité des interprétations. Il se joue dans un rapport triangulaire entre un·e artiste qui raconte, une cible objet de sa mise en dessin, un lectorat qui interprète et juge. Il faut alors se poser la triple question de « qui dessine ? », « quelle cible ? », « qui juge ? ».

### **Qui dessine ?**

Est-ce la personne en tant qu'individu avec sa psychologie, ses déterminations sociales et ses valeurs ou le personnage-dessinateur, celui qui transparaît dans son dessin et raconte une histoire qui correspond à sa vision critique du monde? À qui doit-on imputer l'intention critique ? Qui est antisémite, raciste, sexiste: la personne ou le personnage qui livre un dessin ?

Dans le chapitre « Peut-on rire des Juifs ? » de son dernier ouvrage, *Peut-on rire de tout?*, Geluck, le créateur du Chat, présente un dialogue –inventé ou réel– avec un ami juif qui lui dit: «[Le] type qui dit que les juifs ont des grands nez et des gros yeux, eh bien, ce type c'est un antisémite.»

Ce à quoi, Geluck répond : « [En] le regardant droit dans ses gros yeux situés à la base de son énorme nez : "Toi-même, on ne peut pas dire que tu aies un physique neutre." »

Et l'ami juif de s'exclamer : « *Mais toi, tu peux. Je sais que tu es insoupçonnable !* »

Voilà, c'est toute la question : « Être ou ne pas être insoupçonnable ».

### **Quelle cible ?**

La cible peut être une personne touchée à travers l'une de ses caractéristiques psychologique, physique ou morale. On peut aussi l'atteindre en touchant son appartenance à un groupe ethnique, religieux, politique, à moins que ce ne soit son appartenance sexuelle. Dans tous les cas, c'est alors qu'apparaissent les stéréotypes qui s'attachent à ces catégories.

Mais la cible peut être aussi une idée, un système de pensée : une religion, une idéologie politique, des valeurs sociales. C'est alors qu'apparaissent les tabous et autres valeurs sacrées qui sont objet de moqueries.

Il s'agit de percevoir dans chaque acte humoristique qui l'on touche et de quel point de vue. Intervient alors l'acte d'interprétation, qui dépend de qui juge.

### **Qui juge ?**

Est-ce la personne qui se considère victime qui se sent outragée et exige réparation ?

Sont-ce les représentant-es des cibles (associations diverses de défense des communautés ethniques ou religieuses) qui s'érigent alors en censeurs et engagent des procès ? Sont-ce les juges qui doivent interpréter le caractère éventuellement délictueux du dessin et sanctionner au regard de la jurisprudence ?

Question importante, car juger révèle le positionnement de celle ou celui qui juge, en fonction de ce qui est jugé : le dessin ou la personne ? Celle-ci est-elle, comme on l'a dit, soupçonnable ou insoupçonnable ?

Antonio Antunes, l'auteur du dessin récemment incriminé paru dans le New York Times, se défend d'être antisémite. Ira-t-on le confondre avec son dessin ? C'est le syndrome de Céline.

Et puis, qu'est-ce qui est interprété ? Est-ce que les gens qui se sont sentis offensés par le dessin de Mahomet se plaignant qu'il est « *aimé par des cons* » ont bien perçu que la cible n'était ni Mahomet, ni les musulmans, mais seulement les intégristes, ici qualifiés à juste titre de « *cons* » ?

Le dessin d'Antonio Antunes représentant Donald Trump portant des lunettes noires, tel un aveugle, et tenant en laisse un chien basset sous les traits du Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu est-il antisémite ?

Le président des États-Unis porte une kippa ? Oui, mais lui-même se coiffa d'une kippa lorsqu'il se rendit à Jérusalem: signe religieux, mais aussi signe politique d'allégeance. L'étoile de David au collier du chien ? Symbole sacré de religion, mais aussi symbole politique, puisqu'il se trouve dans le drapeau israélien. La laisse qui unit les deux personnages? Elle peut être interprétée dans deux sens : c'est Netanyahu qui guide Trump, l'aveugle qui ne se rend compte de rien; c'est Trump qui apporte son soutien à Netanyahu.

### **Regrettable décision**

Il se peut que le dessin ne soit pas une réussite, comme le disent certains dessinateurs. Mais en tout état de cause, on voit que ce n'est pas la religion qui est ici la cible de ce dessin, ni même le peuple juif, mais les personnalités politiques de Trump et Netanyahu dont est critiquée la collusion et complicité politique.

Aux termes de la jurisprudence concernant les actes humoristiques, il est dit que «*le message humoristique, aussi "choquant" soit-il, ne doit pas chercher à nuire, de sorte qu'il dégénère "dans l'insulte ou la calomnie"*».

Dans ce cas, ce qui peut être incriminé est la représentation des personnes. Si elles se sentent insultées, calomniées, elles peuvent instruire un procès, mais ce ne peut être au titre d'une diffamation visant une religion ou une appartenance ethnique. Il s'agit d'un dessin de critique politique.

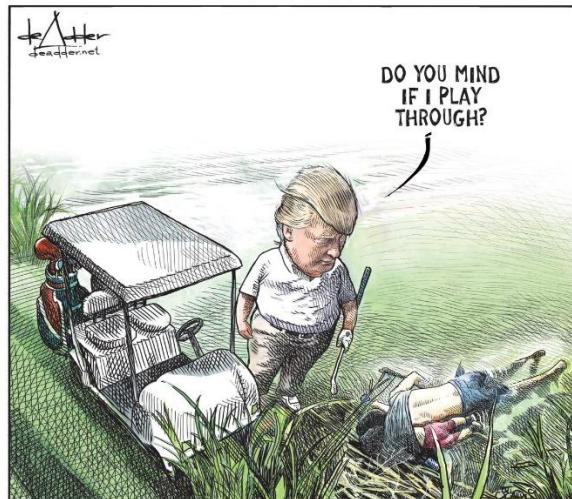
Il est dommage que le New York Times ait décidé de supprimer toute caricature politique de ses éditions. Il perd la possibilité de commenter les événements du monde en montrant une face cachée qui suscite toujours réflexion.

Il est à espérer qu'en France, pays de Voltaire et de Daumier, on puisse en appeler à l'intelligence des humoristes, des supports de médiatisation et des personnes qui jugent, pour que l'on continue à voir circuler dans l'espace public cette salutaire liberté d'expression. Il y va à la fois d'une éthique de conviction et de responsabilité.

**9 – DESSIN DE PRESSE AU CANADA – « Un caricaturiste néo-brunswickois congédié après un dessin critique de Trump »**

[https://www.lemonde.fr/international/article/2019/07/01/au-canada-un-caricaturiste-congedie-apres-un-dessin-critique-de-trump\\_5483949\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2019/07/01/au-canada-un-caricaturiste-congedie-apres-un-dessin-critique-de-trump_5483949_3210.html)

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019



**Le groupe de presse *Brunswick News* se défend toutefois d’avoir cessé sa collaboration avec Michael de Adder à cause de ce dessin.**

Peut-on encore se moquer de Donald Trump ? Après dix-sept ans de collaboration avec le groupe de presse canadien Brunswick News, Michael de Adder a été congédié après avoir diffusé un dessin devenu viral sur les réseaux sociaux, montrant Donald Trump jouant au golf face aux cadavres d’un migrant et sa fille noyés dans le Rio Grande, en référence à la photo qui a fait le tour du monde du migrant salvadorien Alberto Martinez et de sa fille Angie Valeria, morts en tentant de traverser le fleuve qui les séparait des Etats-Unis.

*« Au cours des deux dernières semaines, j’ai fait trois dessins de Trump. Deux sont devenus viraux et le troisième encore plus, et un jour plus tard, j’ai été lâché (...). Du jour au lendemain, c’était comme si je n’avais jamais travaillé pour le journal. Tirez-en vos propres conclusions »*, a écrit M. de Adder sur Twitter.



L'Association des caricaturistes canadiens a pris sa défense, rappelant que le dessinateur néo-brunswickois avait été remercié vingt-quatre heures après avoir fait ce dessin. *« Même s'il n'y avait pas de raison donnée pour le licenciement, ce n'est pas un hasard »*, a déclaré Wes Tyrell, son président.

Le groupe Brunswick News Inc. a toutefois assuré dimanche dans un communiqué que la décision de ne plus faire appel à lui n'était pas liée à ce dessin. *« Il s'agit d'un faux récit qui a émergé avec imprudence sur les réseaux sociaux »*, soutient la compagnie. Elle ajoute que la décision de faire appel à un autre caricaturiste, Greg Perry, *« a été prise bien avant ce dessin et les négociations ont duré plusieurs semaines »*.

### **Fin des dessins politiques au « New York Times »**

Cette passe d'armes intervient dans un contexte tendu après la décision du *New York Times*, le 10 juin, de ne plus publier des dessins politiques dans son édition internationale après la polémique soulevée par un dessin de Patrick Chappatte, l'un des dessinateurs vedette du journal.

Le chef du gouvernement israélien, Benjamin Nétanyahou, était dessiné sous la forme d'un chien guide, portant un collier avec une étoile de David, et tenu en laisse par le président américain, Donald Trump, aveugle, avec une kippa sur la tête. Sa publication avait déclenché un tollé au sein de la communauté juive et au-delà. Le quotidien avait d'abord présenté des excuses, avant de prendre cette mesure.

*« Ces dernières années, certains des meilleurs dessinateurs de presse aux Etats-Unis (...) ont perdu leur travail parce que leurs éditeurs les trouvaient trop critiques envers [Donald] Trump, a réagi Patrick Chappatte. Peut-être devrions-nous commencer à nous inquiéter ? Et nous rebeller. Les dessinateurs de presse sont nés avec la démocratie et lorsque les libertés sont menacées, ils le sont aussi. »*

Le caricaturiste Michael de Adder a quant à lui souligné qu'il continuerait à créer des caricatures pour d'autres publications à l'avenir, mais il s'est dit blessé d'être coupé du marché au Nouveau-Brunswick.